



## Frais de notaires en indivision

Par **MENAGER Philippe**, le **05/11/2016** à **08:55**

Bonjour, pourriez-vous me dire sur quel montant sont calculés les frais de notaires pour le rachat d'une ou plusieurs parts en indivision ? Est-ce sur la valeur du bien immobilier ou sur la valeur des parts ? Vous remerciant cordialement.

Par **Lagune22**, le **06/11/2016** à **16:17**

Bonjour,

Si la cession des parts ne met pas fin à l'indivision, et donc ne provoque pas un partage, les droits ne seront calculés que sur la valeur cédée.

Si la cession met fin à l'indivision, et donc provoque le partage, alors les droits seront dus sur la totalité de l'actif partagé.

Cordialement.

Par **MENAGER Philippe**, le **07/11/2016** à **12:01**

Merci pour la réponse. Cdt. Philippe

Par **MENAGER Philippe**, le **07/11/2016** à **13:51**

Bonjour, nous sommes en indivision suite au décès de mon père. Je devrais racheter au moins la part de ma mère (1/4 en pleine propriété et 3/4 en usufruit - donation entre époux) et les 2 autres parts de mes frères si le montant du bien immobilier n'est pas trop élevé. Pour cette indivision sauriez-vous me dire quel serait le pourcentage ou le calcul des frais d'acquisition ? En vous remerciant cordialement.